

# CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

## Procès-Verbal SEANCE DU 17 décembre 2020

---

### Table des matières

---

OUVERTURE .....	1
APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2020.....	2
DETR 2021 : Réfection de voirie dans le Bourg de Sardent.....	2
DETR 2021 : Réfection de voie communale n°3.....	3
DETR 2021 : Projet de Maison Des Services.....	4
DETR 2021 : Acquisition d'un broyeur d'accotement.....	4
DETR 2021 : Acquisition d'une épareuse .....	5
PROPOSITION DE VIREMENT DE CREDITS.....	6
MARCHE DE SERVICE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE.....	6
QUESTIONS DIVERSES.....	8

### OUVERTURE

---

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Claude Chabrol, sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2020**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Etaient présents** : MMES ANGELINI Patricia, FAUCONNET Joëlle, BAUMET Christelle, DEHUREAUX Alice, CADILLON-LAPORTE Fanny, TERRACOL Sandra, VEYSSET Angélique, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, GUYONNET Régis, LESOUPLE Pascal, GAUTHIER Christian

**Etait absent et excusé** : M. DUGUET Pierre, a donné pouvoir à Monsieur Thierry GAILLARD

**Secrétaire de séance** : Alice DEHUREAUX

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'ajout de 3 délibérations concernant une demande de financement DETR pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement et pour une épareuse ainsi qu'un virement de crédit sur le budget principal de la commune. Monsieur le

Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du PV du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Il propose enfin l'annulation de la proposition de délibération concernant la demande de financement DETR pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement car après déduction des financements apportés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de la Creuse sur cette opération, le montant de DETR potentiel se situe en dessous du seuil éligible.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente le règlement DETR 2021 indiquant que de nombreux projets de la commune sont potentiellement éligible à un accompagnement financier de l'Etat et qu'il va proposer au Conseil Municipal de déposer plusieurs dossiers. Il souligne également le fait que non seulement le règlement correspond à de nombreux projet mais que les taux d'accompagnement ont été revus à la hausse par rapport aux années précédentes.

## APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2020

---

Approuvé à l'unanimité.

## DETR 2021 : Réfection de voirie dans le Bourg de Sardent

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux 2021 prévoit au titre de la rubrique n°1 un accompagnement financier de 40% pour les travaux de voirie.

Il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour la réfection de la Rue du Granit et de l'Impasse des Arüms dans le bourg.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES €		RECETTES €	
Travaux HT	20 425	DETR 40%	8 170
		AUTOFINANCEMENT HT	12 255
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 425</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>20 425</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>24 510</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 510</b>

Monsieur David Chassagne demande si plusieurs devis seront demandés. Monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK indique que les règles de la commande publique imposent que plusieurs entreprises soient consultées. Monsieur Thierry Gaillard précise que selon le montant estimé des travaux de voirie, les règles varient, en dessous de 40 000€ HT de travaux, il est nécessaire de demander plusieurs devis et qu'au-delà de ce montant, une consultation publique est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel pour la réfection de voirie dans le bourg.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR pour ce dossier
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

### DETR 2021 : Réfection de voie communale n°3

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 prévoit au titre de la rubrique n°1 un accompagnement financier de 40% pour les travaux de voirie.

Il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour la réfection de la voie communale n°3 reliant le Bourg au village du Mont.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES €		RECETTES €	
Travaux HT	33 410	DETR 40%	13 364
		AUTOFINANCEMENT HT	20 046
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 410</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>33 410</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>40 092</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>40 092</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel pour la réfection de voie communale n°3
  - Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR pour ce dossier
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

## DETR 2021 : Projet de Maison Des Services

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 prévoit au titre de la rubrique n°15 un accompagnement financier de 40% pour le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.

Il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour le projet de création d'une Maison Des services intégrant le dispositif Maison France Services.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES €		RECETTES €	
Travaux HT	320 000	DETR 40%	158 848
Maîtrise d'Œuvre	32 000	FEDER	102 000
Matériel informatique	20 119	Boost Commune	28 000
Frais d'études (SPS, BC, Diag) et de raccordement	10 000	La Poste	10 000
Mobiliers	15 000	AUTOFINANCEMENT HT	98 271
<b>TOTAL HT</b>	<b>397 119</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>397 119</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>476 543</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>476 543</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel pour le projet de création d'une Maison des Services
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR pour ce dossier
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

## DETR 2021 : Acquisition d'un broyeur d'accotement

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 prévoit au titre de la rubrique n°8 un accompagnement financier de 40% pour l'acquisition de matériels pour les services municipaux.

Il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES €		RECETTES €	
Achat HT	6 300	DETR 40%	2 520
		AUTOFINANCEMENT HT	3 780
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 300</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>6 300</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 560</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 560</b>

Monsieur Régis Guyonnet emet des réserves sur la pertinence d'acheter un broyeur d'accotement au regard du nombre de cailloux présents sur les fossés des routes de la Commune.

Monsieur Jérôme Augustyniak indique que les agents techniques ont testé un broyeur d'accotement pendant une semaine ce qui leur a permis de réduire de plus de la moitié le temps passé initialement.

Monsieur Jérôme Candoret précise qu'il était également sceptique initialement mais qu'il a participé aux essais avec les agents techniques et qu'il a pu constater les résultats concluants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR pour ce dossier

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

## DETR 2021 : Acquisition d'une épareuse

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 prévoit au titre de la rubrique n°8 un accompagnement financier de 40% pour l'acquisition de matériels pour les services municipaux.

Il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour l'acquisition d'une épareuse.

Monsieur Augustyniak précise que les montants actuellement annoncés par les fournisseurs consultés intègrent une reprise de l'ancien Matériel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner ce point dans l'attente de vérification auprès des services préfectoraux du prix à indiquer dans la délibération.

Le Conseil Municipal valide l'ajournement de cette délibération.

## PROPOSITION DE VIREMENT DE CREDITS

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit pour couvrir un dépassement sur le compte 6411. Il propose d'utiliser le crédit disponible au compte 6574.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Personnel titulaire				6411		4 300,00
Subventions de fonctionnement aux	6574		4 300,00			
Fonctionnement dépenses			4 300,00			4 300,00
		Solde	0,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à procéder au virement de crédit.

## MARCHE DE SERVICE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

---

Monsieur le Maire informe qu'une consultation publique a été effectuée pour le marché de service relatif à l'entretien et l'exploitation du réseau d'eau de la commune pour une durée de 5 ans. Suite à cette consultation, trois offres ont été reçues, une phase de négociation a été engagée à l'issue de laquelle la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 16 décembre 2020. Après analyse, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'offre de SAUR pour un montant de 199 600€HT soit 39 920€ HT/ an et de valider l'option de relève des compteurs pour un montant de 3 267.60€ HT/ an soit un marché total de 215 938€HT.

Monsieur le Maire explique le déroulement de l'analyse des offres reçues suite à la consultation publique. Il indique que 3 entreprises ont répondu avec des écarts de prix et de prestation de service très différents. La Commission d'Appel d'Offres a donc souhaité lancer une phase de négociation avec entretien afin d'échanger avec les 3 candidats. Suite à ces entretiens, les entreprises devaient retourner une nouvelle offre. Seule 2 d'entre elles ont retourné une nouvelle offre complète dans les délais impartis. L'offre de la 3ème entreprise a été écartée sur motif d'offre incohérente et irrecevable. Les critères d'attribution définis dans le règlement de consultation ont abouti à la proposition faite par la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise SAUR.

Madame Héloïse Gorse précise que la différence entre les 2 entreprises en lice s'est jouée sur le montant du devis type pour les prestations de raccordement facturables aux administrés.

Monsieur Thierry Gaillard indique qu'actuellement la relève des compteurs est réalisée en interne, par le personnel du service enfance lors des 2 semaines suivant la sortie des classes début juillet. Il constate qu'entre le temps de 4 agents mobilisés pendant 7 à 10 jours, les frais de déplacement et les réflexions en cours sur une éventuelle annualisation du temps de travail des agents du service enfance, il lui paraît pertinent de déléguer cette prestation.

Il précise que la réalisation par un prestataire technique compétent permettra une plus grande réactivité lors du constat de défaillances techniques.

Monsieur David Chassagne demande si la prestation ne pourrait pas être réalisée en interne encore une année. Monsieur Thierry Gaillard lui répond que non, soit la prestation est prise dès maintenant et pour la durée du marché, soit elle n'est pas retenue.

Madame Alice Déhureaux demande si le budget eau assainissement permet de retenir cette option. Monsieur Thierry Gaillard lui indique que oui.

Madame Fanny Laporte-Cadillon demande si la somme allouée ne pourrait pas permettre d'augmenter les heures d'agent communaux à temps non complet ?

Monsieur Thierry Gaillard lui répond que non car une augmentation du temps de travail d'un fonctionnaire s'inscrit dans la durée or la compétence eau et assainissement à vocation à être transférée à la communauté de communes d'ici 2026.

Madame Patricia Angelini indique qu'il paraît pertinent d'un point de vue purement technique que cette prestation soit réalisée par des techniciens spécialisés afin de détecter les problèmes.

Madame Angélique Veysset demande pourquoi cette prestation ne serait-elle pas réalisée par les agents du service technique de la commune.

Monsieur Jérôme Augustyniak lui répond que le mois de juillet est une période de forte activité pour les agents des services techniques entre l'entretien des espaces verts et des voies communales, l'entretien du domaine public lors des grosses manifestations de juillet tels que le trial, le festival escapade ...et la prise de congés des agents.

Madame Fanny Laporte-Cadillon indique que le temps économisé au sein des agents du service enfance permettrait de dégager le temps nécessaire pour l'entretien de la future Maison des Services.

Monsieur Thierry Gaillard souligne qu'en effet, il s'agit d'une piste de réflexion actuellement à l'étude dans le cadre de la réorganisation du temps de travail des agents, impulsée par la loi de transformation de la fonction publique selon laquelle les collectivités doivent définir un plan de gestion du personnel sur plusieurs années. Un travail conséquent est prévu sur le sujet lors du premier trimestre 2021.

Madame Alice Déhureaux pense qu'il s'agit d'une option intéressante sur le plan technique et financier.

Monsieur Pascal Lesouple se prononce en faveur de la délégation de cette prestation au regard de l'intérêt technique pour relever les dysfonctionnements.

Monsieur Régis Guyonnet ajoute que le prestataire pourra plus facilement repérer et prioriser les compteurs à changer.

Après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 2 abstentions le Conseil Municipal :

- Valide l'attribution du marché de service relatif à l'entretien et à l'exploitation du réseau d'eau potable à l'entreprise SAUR pour un montant de 215 938€HT, option relève des compteurs comprise.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Fanny Laporte-Cadillon demande quand la délibération concernant le temps de travail de l'agent contractuel du service enfance sera traitée.

Madame Isabelle Faury indique qu'elle sera remise à l'ordre du jour après être passée en Comité Technique du Centre de Gestion soit fin février début mars.

Monsieur Thierry Gaillard propose aux membres du Conseil Municipal de répartir entre eux la distribution des colis des aînés qui seront prêt dès le lendemain de la réunion.

La séance est levée à 21h15.

---